EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 22/05/2025

Délibération n° CP-2025-111 – PROJET D'ACTIONS ÉDUCATIVES ET AUTRES ACTIONS ÉDUCATIVES - VENTILATION 2

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 22 mai à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Madame Patricia SAID a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Muriel BRIQUET, Monsieur Roger ARON a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur Jean-Luk LEWEST a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Madame Tiarrah STEENWINKEL a donné procuration à Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Raymond DEYE, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Madame Magda SOESANNA, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT

Etaient absents : Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Albéric BENTH, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu le rapport n° CP-2025-75-27 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Education, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Apprentissage, Insertion professionnelle du 21/05/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2025-75-27

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'attribuer pour un montant de **CINQ MILLE EUROS (5 000 €)** au titre de la 2ème ventilation de l'année 2025 des Projets d'Actions Éducatives (PAE) et Autres Actions Éducatives (AAE) pour le collège suivant :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	INTITULE DU PROJET	NOMBRES D'ELEVES	OBJECTIF PEDAGOGIQUE PROJET	DATE	LIEU	COUT DU PROJET	PART CTG	60%cout du projet	MONTANT ATTRIBUE
CLG ANNE-MARIE JAVOUHEY	**BRITISH FOR A WEEK**	25	-Immerger les élèves dans la culture britannique en les intégrant à des classes de leur niveau scolaire dans l'établissement partenaire. - Acquérir des connaissances culturelles et d'accroitre leur motivation pour l'apprentissage de la langue cible. - S'imprégner de l'histoire riche du royaume uni et de prendre conscience de l'influence de ce pays dans le monde.	01 au 11 MAI 2025	LONDRES	**67 500 €**	**8 000 €**	**40 500 €**	**5 000 €**
	TOTAUX					**67 500 €**	**8 000 €**	**40 500 €**	**5 000 €**

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'affecter la somme de **CINQ MILLE EUROS (5 000 €)**, en autorisation d'engagement (AE) inscrite au programme COLLEGEDF - chapitre 932 du budget 2025 de la Collectivité territoriale de Guyane.

ARTICLE 3 : La somme correspondante sera prélevée au programme COLLEGEDF – chapitre 932 fonction 221 des budgets 2025 et suivants de la collectivité territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 5 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

23 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, Mme Nelly DESMANGLES
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

NUL(S)	

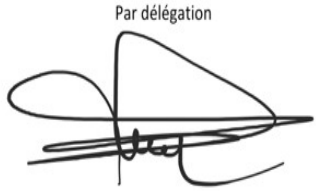
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 22 mai 2025.

Date d'envoi en préfecture : 09/07/2025
Date de retour préfecture : 09/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250522-lmc175843-DE-1-1
Publiée le : 09/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA